

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 21 avril 2011**

CG 11/3<sup>ème</sup>/BP-I-06

**ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE  
POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION  
D'UN BARRAGE SUR LE CEROU**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2010  
BUDGET PRIMITIF 2011**

—

En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 83.479 du 10 juin 1983, j'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de l'Entente.

**I - COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Les résultats du compte administratif 2010, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de 160 999,15 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) **SECTION D'INVESTISSEMENT**

1. Recettes.....	197 890,62 €
Reprise de l'excédent 2009.....	128 828,05 €
	<hr/>
Total recettes.....	326 718,67 €
2. Dépenses.....	192 817,89 €
	<hr/>
Soit un excédent 2010 de.....	133 900,78 €

## b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	56 329,00 €
Reprise de l'excédent 2009.....	40 579,93 €
	<hr/>
Total recettes.....	96 908,93 €
2. Dépenses.....	69 810,56 €
	<hr/>
Soit un excédent 2010 de.....	27 098,37 €

## AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Entente propose d'affecter :

- le solde d'exécution 2010 de la section d'investissement pour un montant de 133 900,78 € en section d'investissement du budget primitif de 2011,

- le solde d'exécution 2010 de la section de fonctionnement, soit 27 098,37 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2011.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

## II - BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget 2011 s'élève à 408 327,15 € dont :

◆ section d'investissement .....	304 668,78 €
◆ section de fonctionnement.....	103 658,37 €

## INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

### Dépenses :

◆ frais d'études.....	55 000,00 €
◆ acquisition de matériel.....	26 600,00 €
◆ travaux en cours.....	100 000,00 €
◆ subvention d'équipement.....	20 000,00 €
◆ remboursement du capital des emprunts.....	92 900,00 €
(année de dernière échéance : 2011)	
◆ dépenses imprévues.....	9 018,78 €
◆ amortissement des subventions.....	1 150,00 €
	<hr/>
	304 668,78 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	152 200,00 €
◆ FCTVA.....	5 500,00 €
◆ excédent d'investissement 2010 reporté.....	133 900,78 €
◆ amortissement des travaux.....	13 068,00 €
	<hr/>
	304 668,78 €

**FONCTIONNEMENT**

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

◆ remboursement des intérêts des emprunts.....	690,00 €
◆ frais de fonctionnement.....	84 900,00 €
◆ dépenses imprévues.....	5 000,37 €
◆ dotation aux amortissements.....	13 068,00 €
	<hr/>
	103 658,37 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	75 410,00 €
◆ excédent de fonctionnement 2010 reporté.....	27 098,37 €
◆ quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.....	<hr/>
	1 150,00 €
	103 658,37 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2011 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

		Tarn		Tarn-et-Garonne	
		Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement .....	152 200,00 €	60,00%	91 320,00 €	40,00%	60 880,00 €
Intérêts des emprunts.....	690,00 €	60 %	414,00 €	40 %	276,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement (hors intérêts des emprunts et produits financiers).....	74 720,00 €	50 %	37 360,00 €	50 %	37 360,00 €
Sous-total.....			129 094,00 €		98 516,00 €
Total général.....			<b>227 610,00 €</b>		

La participation du Tarn-et-Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental (elle était de 101 385 € en 2010).

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du compte administratif 2010 et du budget primitif 2011 de l'Entente Interdépartementale pour la Construction et l'Exploitation d'un barrage sur le Cérou tels qu'ils viennent de vous être présentés.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Entente,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :

. au compte administratif 2010 de l'Entente interdépartementale pour la construction et l'exploitation d'un barrage sur le Cérou, lequel fait apparaître un excédent global de 160 999,15 € et dont les résultats sont strictement conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental,

. au budget primitif 2011 de l'Entente qui s'équilibre en mouvements réels à 408 327,15 € et qui fait apparaître un montant de participation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 98 516 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental ;

- Précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Entente propose d'affecter :

. le solde d'exécution 2010 de la section d'investissement pour un montant de 133 900,78 € en section d'investissement du budget primitif de 2011,

. le solde d'exécution 2010 de la section de fonctionnement, soit 27 098,37 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2011.

Acte donné.

Le Président,